

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE**

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA  
NIF : 408015000006082**

**AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE**

La Direction des travaux publics de la Wilaya de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'attribution provisoire du marché paru dans les quotidiens nationaux «Le Jour d'Algérie » du 22/09/2025 et «أصداء الملاعب» du 23/09/2025 au profit de l'entreprise **EGTPH BELLILI RIYAD** pour un montant et un délai de:

**Montant : 18 456 900 , 00 DA TTC**  
**Délais : Quatre (04) Mois**

**relatif à :**

**Projets : Traitement les sections touchés par les intempéries sur CW16 aux PK12+700 et PK12+300 et PK12+500 Commune Aokas et Tizi N'Berber**

**est annulé**

**OBSERVATION :**

Les soumissionnaires qui souhaiteraient prendre connaissance des motifs de cette annulation peuvent se rapprocher des services de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de réception de la lettre recommandée portant annulation de la procédure d'attribution provisoire .

Tout soumissionnaire qui contesterait cette annulation peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'annulation dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.